PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

Séance du 23 août 2017

L'an deux mille dix-sept et le 23 août, à 20 heures 30.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Monsieur Michel MARTIN,

<u>Présents</u>: <u>Membres titulaires</u>: Gérard GIRE, Jean-Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Nicole PERRAU, Patrick DEGONZAGA, Jean François BERTIER, Véronique POIGNET SENGER, Marie France RICORDEL, Alex DUMAS, Daniel VOLEON, Marie Paule ARMAND, Lionel CLERTON, Joseph ARTAL, Michel MARTIN, Gérard ALQUIER, Marie-Françoise MAQUART.

Membres suppléants : Georges BERTHOUD, Jean Marc FLOUTIER

Excusés (sans suppléant): Eric GERMAIN, Christine LEFEVRE, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Joseph PAIR, Pierre LUCCHINI, Laurent MARIOGE, Catherine BERGOGNE, Damien BARRIAL.

Soit 18 membres ayant pris part au vote.

Délibération 1/4 PEdT

Monsieur Michel MARTIN, Président, rappelle que la DDCS a écrit au Syndicat le 25 juillet suite à la décision des communes et SIRS du territoire de revenir à la semaine de 4 jours. Cette décision modifie en effet substantiellement le PEdT qui doit donc être révisé avant le 3 septembre 2017.

Le projet 2017-2020 reste donc identique, moins la partie relative aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui disparaissent.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité de valider le nouveau Projet éducatif proposé.

Mme PERRAU s'interroge sur le devenir du pôle de compétence « périscolaire » ? Il pourrait un jour être utilisé pour la compétence ALP (Accueil de Loisirs Périscolaires) effectivement mais ce n'est pas le cas immédiatement et sans décision du conseil. M. MARTIN rappelle que la mise en place d'ALP n'enlève pas de travail au personnel en place, mais engage notamment à former le personnel existant. Aujourd'hui les parents de St Geniès de Malgoirès se disent satisfaits des changements liés à cette nouvelle organisation.

M. POUDEVIGNE souhaite se faire confirmer l'enjeu d'un nouveau PEdT à l'échelle du syndicat. Il est rappelé que le document permettra aux communes qui ont un ALP de bénéficier des dérogations autorisées dans le cadre d'un PEdT uniquement (taux d'encadrement notamment). Pour le Syndicat, le PEdT reste un projet politique de

territoire.

M. MARTIN rappelle la disponibilité de M. ABELLANEDA, directeur Francas. Il a déjà proposé aux Maires de les rencontrer. Mme RICORDEL regrette de n'avoir pas reçu ce courrier, en tant que Présidente de SIRS. Mme ARMAND confirme en effet que c'est une décision des SIRS et non des Maires. M. POUDEVIGNE signale quant à lui l'absence de Jérôme à un rdv qu'ils avaient fixés (quiproquo lié à un message de M. VOLEON qui proposait plutôt une rencontre en commun).

Mme POIGNET SENGER annonce que le SIRS La Rouvière – Montignargues vient de voter la mise en place d'un ALP sur un an, avec l'aide des Francas.

Mme PERRAU est plus réservée, elle insiste sur la durée limitée de l'engagement pris, sur le fait que seuls les quelques élus présents lors du conseil syndical ont pris cette décision qui ne serait pas de l'avis de tous et s'inquiète des coûts de la formation. Mme RICORDEL indique que le SIEM va également y travailler.

M. POUDEVIGNE demande des explications sur la phrase suivante du PEdT « Le développement des Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) sera un axe de travail majeur entre le Syndicat, les SIRS et les communes membres, comme alternative ambitieuse aux Temps d'Activité Périscolaires (TAP) à compter du 1er septembre 2017 ». Mme POIGNET SENGER explique en effet que les ALP ne sont plus de simples « garderies » mais comme en TAP proposent des activités et un véritable travail pédagogique.

<u>Délibération 2/4</u> Adhésion Collorgues

Monsieur MARTIN, Président, indique que par délibération en date du 14 juin 2017 la commune de Collorgues a demandé son adhésion au Syndicat Mixte pour le pôle « sport » au 1^{er} septembre 2017.

Monsieur MARTIN rappelle que le bassin de natation de Sauzet recevait depuis plusieurs années, en dehors des communes adhérentes à ce jour, les communes de Collorgues, Cruviers, Ners, Brignon, Vézenobres, La Rouvière, Bourdic, Moussac, Cardet, Saint Bénézet, Domessargues. Ces communes ont été approchées afin de leur présenter le fonctionnement du syndicat et leur proposer une adhésion avant de proposer les créneaux à d'autres classes.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la demande de la commune de Collorgues et accepte la modification des statuts et le re-calcul des cotisations en ce sens (joints).

Mme RICORDEL s'inquiète du nombre de créneaux disponibles en acceptant de nouvelles communes. Il est rappelé que 3 créneaux sont restés vides en mai, malgré les quelques conventions de prestations de services signées. Donc, pour l'année scolaire à venir, les créneaux ont été proposés à toutes les classes (y compris les CM) qui ont donc pu toutes obtenir un créneau... Il faudra peut-être un jour revenir en arrière.

M. DUMAS s'interroge sur la continuité territoriale. Elle n'est pas obligatoire pour les syndicats.

Il est indiqué que la commune de Saint Anastasie a pris également une délibération fin juillet demandant son adhésion au 1^{er} janvier 2018 pour la compétence « petite enfance ». Or à ce jour, il reste pour la commission enfance jeunesse des réserves liées notamment à la reprise du personnel de la crèche 1,2,3 soleil du SIVU des Meyrannes. Un groupe de travail va se constituer pour étudier les enjeux, notamment financiers, d'un tel transfert avant de pouvoir répondre formellement à la commune de Sainte Anastasie.

M. GIRE rappelle que la régie directe n'est pas un modèle envisagé. Pour lui l'erreur était bien de créer le Syndicat des Meyrannes à 2 communes seulement, alors que les communes de La Calmette et Saint Chaptes en sont largement bénéficiaires.

M. MARTIN s'inquiétait de la promesse faite au sous-Préfet de travailler cette question, mais il rappelle que des propositions ont été faites en ce sens mais qu'elles sont refusées par le personnel, malgré plusieurs réunions de présentation.

Mme RICORDEL rappelle que la commission enfance jeunesse en a longuement débattu et s'il est difficile de laisser fermer un établissement d'accueil du jeune enfant, les communes ne peuvent pas supporter des responsabilités et une charge qui seraient pour elles pénalisantes.

<u>Délibération 3/4</u> <u>Modification statuts</u>

Vu l'article L. 5211-17 du CGCT,

Considérant que les communes du Syndicat Mixte sont toutes sorties du Syndicat communal de la Gardonnenque au 1er janvier 2017

Monsieur Michel MARTIN, Président, expose que la commune de Saint Geniès de Malgoirès ne peut assurer seule le financement de la Halle de sport dans le temps scolaire et périscolaire (investissement pour 3 ans encore, fonctionnement et gardiennage).

Il propose d'ajouter un pôle de compétence aux statuts du Syndicat afin de mutualiser cet équipement.

Pour davantage de lisibilité cela implique de modifier les statuts de la façon suivante :

- Le pôle « sport » devient le pôle « natation » avec la gestion du bassin de Sauzet
- Un pôle « sport » est créé pour la gestion de la Halle des sports de Saint Geniès.

Une fois la modification statutaire acceptée et après adhésion des communes du groupement à ce nouveau pôle de compétence, le pacte syndical sera modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition, et accepte la modification des statuts proposée.

- M. MARTIN rappelle l'historique de la construction du collège et de la Halle des Sports, et notamment les conditions préalables à la réalisation de ces deux projets :
- la mise à disposition gratuite d'un terrain au Conseil Départemental
- la création d'un accès voirie à charge de la commune (150 000 euros)
- la prise en compte de 20% de l'investissement (soit 420 000 euros)

- la mise à disposition d'un gardien (temps scolaire et périscolaire)
- la prise en charge de 50% des frais de fonctionnement (environ 10 000 euros) Il insiste donc sur les engagements de la commune.

Pour les 3 derniers points, en tant qu'adjoint au Maire, il avait eu l'occasion de solliciter le SIVOM de la Gardonnenque, qui avait accepté à l'unanimité la prise en compte du salaire du gardien, du fonctionnement et de l'investissement, compte-tenu du fait que la Halle des sports était ouverte aux associations extérieures à Saint Geniès (badminton, handball...).

Il rappelle également l'intervention de M. MALAVIEILLE qui avait soutenu la candidature de Saint Geniès, ce qui permettait de ne pas modifier la carte scolaire et de diminuer le coût du transport (1 euro pour St Geniès, 1,12 euros pour La Calmette et 1,24 euros pour St Chaptes).

M. MARTIN rappelle également le contexte et le fait que sur les 9 communes actuellement adhérentes au Syndicat communal de la Gardonnenque 4 ont annoncé qu'elles refusaient de payer leur participation (Garrigues, Bourdic, Saint Dézéry, Cassagnoles).

La dissolution du syndicat est annoncée pour octobre / novembre (délibération du 7 juillet à l'unanimité).

M. MARTIN rappelle que les communes de Moussac et Domessargues ne sont pas adhérentes du syndicat en question et qu'une réponse au courrier de M. CLEMENT au Préfet sollicitant une CDCI pour la fusion des deux syndicats (Syndicat communal et Syndicat Mixte) est proposée à la signature de l'ensemble des Maires.

M. MARTIN ajoute que le Département a accepté le report de l'annuité 2017 en 2018 (investissement), le temps que les choses se calent.

Il rappelle que sans participation des communes, la commune de Saint Geniès seule ne pourra pas assurer le financement, et la Halle des sports sera fermée y compris pendant le temps scolaire.

M. BERTIER souhaiterait que le Syndicat mixte envisage également la reprise de la gestion de la Halle des sports de Brignon qui est utilisée par les collégiens de Mauressargues, Montagnac, Moulézan et Sauzet. Elle est également utilisée pour les sections escalade et tir à l'arc notamment.

Il faudra évidemment attendre la dissolution effective du Syndicat communal pour que cela soit possible, mais la Halle appartiendrait au Département.

M. MARTIN indique que le Syndicat communal a souhaité licencier le gardien de Brignon et que dans ce cas le Proviseur du collège devrait demander la fermeture de la Halle des sports. Il rappelle également que le Syndicat communal annonce une reprise par la Communauté d'Agglomération d'Alès (CAA). S'il est vrai que le directeur des services, M. JOUVE, est intéressé par les disciplines que le bassin d'Alès n'a pas, la CAA soutiendrait les associations (subventions) mais ne reprendrait pas l'équipement pour le moment.

M. MARTIN complète, la Halle des sports est sous l'autorité de 2 personnes : le Proviseur et le Maire ou le Président de l'EPCI.

Mme PERRAU estime que la Halle des sports peut se dispenser de gardien si elle ne reçoit qu'un seul sport. Elle souhaite savoir si les associations participent au financement ou si elles bénéficient d'un accès gratuit. Actuellement aucune association ne verse de participation.

M. GIRE demande des nouvelles de l'AOG. Il semblerait que l'association soit en cours de dissolution.

Mme ARMAND s'inquiète du sort de Thierry PANTEL. Le Syndicat communal devra répartir actif / passif et personnel.

M. FLOUTIER vérifie que l'adhésion au pôle de compétence, comme pour tous les autres pôles, sera optionnelle. M. MARTIN rappelle l'expérience du stade de St Geniès et le grotesque des situations qui sont amenées à se produire : ne pas laisser entrer un enfant d'une commune qui ne finance pas ?

M. MARTIN proposera aux communes de Dions et de la Calmette qui fréquentent le collège de participer au financement de l'équipement.

Mme RICORDEL s'interroge alors : des communes pourraient bénéficier de l'équipement sans participer au financement ? Sur le temps périscolaire, le Syndicat pourra imposer une double tarification aux clubs (territoire / hors territoire), comme au bassin de natation de Sauzet.

Mme POIGNET SENGER rappelle le principe des cartes d'abonnement qui permettront cette double tarification.

Pour M. VOLEON ce double tarif n'est pas applicable dans les sports d'équipe.

M. DUMAS aurait souhaité d'abord voter les règles de répartition des coûts avant d'ajouter la compétence aux statuts, mais seuls les adhérents d'un pôle peuvent voter leurs propres règles. Il estime par ailleurs que ce serait une erreur de raisonner par rapport aux collégiens uniquement, puisque les clubs sportifs sont fréquentés par des enfants de tous les âges et des adultes (pas seulement des collégiens). Ce qui lui semble poser problème dans la répartition des créneaux c'est que certains sports « monopolisent » l'équipement pour peu de joueurs (4 par créneau), alors que le handball va en déplacer 40... mais cela est propre évidemment à chaque discipline (sport individuel ou collectif).

M. DUMAS rapporte que les problématiques sont quasi identiques sur la Halle des sports de Calvisson mais que la commune gère seule l'équipement puisqu'elle perçoit aussi, d'après lui, des aides pour la gestion de ces infrastructures en tant que bourgcentre.

Il rappelle que les Halles de sport de Nîmes sont utilisées 24h/24 et ne coûtent pas plus cher, ce type d'équipement est donc plus intéressant pour la ville de Nîmes que pour les communes rurales. Il faut faire modifier les règles d'occupation du Département.

<u>Délibération 4/4</u> <u>Bourses au permis</u>

Monsieur Michel MARTIN, Président, rapporte qu'Isabelle PAYEN a pu rencontrer 3 jeunes candidats à la bourse au permis. Ces jeunes ont un projet professionnel et proposent une action au sein du territoire :

- Bénéficiaire de Montagnac : animation mangas au Centre de loisirs
- Bénéficiaire de St Geniès : cours de natation piscine de Sauzet (BNSSA)
- Bénéficiaire de Moulézan : soins aux animaux du refuge Au bonheur des 4 pattes

Monsieur MARTIN propose d'attribuer aux candidats la bourse de 250 €uros précédemment votée lors du conseil syndical du 13 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition, et d'accorder donc la bourse aux candidats.

M. ARTAL note que le refuge Au Bonheur des 4 pattes est à Nîmes. Mme RICORDEL note que l'action n'est donc pas sur le territoire, cela lui semble contraire aux engagements initiaux. Il y a cependant certaines associations comme la SPA avec un objectif départemental.

Divers

<u>Fusion de syndicats</u>: M. MARTIN remet à la signature de tous les Maires le courrier en réponse au Préfet suite à l'intervention de M. CLEMENT.

M. DUMAS souhaiterait que ce courrier soit également à la signature du Président de la CCPS en tant qu'adhérent.

<u>Bassin de Sauzet</u>: M. ARTAL souhaiterait que le PV de mise à disposition du Bassin de Sauzet puisse être signé. A ce jour, le Syndicat Mixte intervient juste en substitution de la Communauté de communes dans ses droits, tant qu'elle n'est pas dissoute. Un liquidateur a été nommé, il a un délai d'un an pour boucler la dissolution.

Relais d'Assistantes Maternelles: Mme POIGNET SENGER indique que la commission enfance jeunesse a fait le choix de constituer deux groupes de travail dont un qui étudiera l'ouverture d'un RAM au 1/1/2018.

<u>Projection film / débat</u>: Mme POIGNET SENGER invite les communes à recevoir le film « 0 phyto 100% bio » proposé par CINEPLAN, elle pense aux plus grandes communes (St Geniès ou St Mamert).

La séance est levée à 22h